



2^e SALON

DES AUTEURS DU SUD-ISERE

Salle du Mas – LA SALLE EN BEAUMONT

18 juin 2017



A retourner à

PASSEUR DE MEMOIRE, FRAGMENT D'HISTOIRE

La Mairie, 38350 LA SALLE EN BEAUMONT, avant le **31 mars 2017**

Mme, Mr, (nom et prénom) : _____

Pseudonyme d'auteur (si différent) : _____

Adresse postale : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone fixe et mobile _____

Présence (journées entières)

Samedi

Titre et genre des livres présentés :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Souhaitez-vous faire une dédicace ?

Souhaitez-vous proposer une animation ou une conférence ? (Joindre une présentation avec votre inscription)

Souhaitez-vous bénéficier d'un repas (cette année il sera bio et végétarien à la demande)

- Dimanche 18/06 à midi

Date : _____

Signature : _____

MODALITES D'ORGANISATION

Article 1 : Les auteurs voulant participer à ce rassemblement devront adresser leur demande à l'adresse de l'association avant 31 mars 2017 accompagné d'un exemplaire de leur dernière publication. Le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arriver des demandes.

Article 2 : Seront inscrits en priorité les auteurs domiciliés ou en lien, par leurs publications, avec le territoire de la Matheysine, de l'Oisans et du Trièves. Une liste d'attente sera établie pour les auteurs plus éloignés.

Article 3 : L'installation se fera le dimanche 18 avant 9h00.

Article 4 : Nous vous proposons un repas pour le dimanche midi. Il est composé d'une galette au sarrasin garnie, accompagnée d'une salade, d'un dessert et d'un verre de vin. Coût 15 euros/repas. Chaque auteur doit réserver son repas au moment de l'inscription par chèque à l'ordre du « Passeur de Memoire ». En cas d'annulation de participation après le 31 mai minuit, votre règlement ne sera pas restitué.

Pour le repas du dimanche soir nous nous retrouverons ensemble autour d'un repas partagé avec les visiteurs et les habitants.

Article 5 : L'auteur atteste que son œuvre n'est pas un plagiat, un appel à la violence, à la haine, au racisme ou à la pédophilie, ou encore une critique virulente de la religion ou de personnes vivantes ou ayant existé. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des auteurs dont le titre de l'œuvre ou le contenu pourrait correspondre à ces critères.

Article 6 : Chaque auteur disposera d'une chaise et d'une table. Le placement sera effectué par les organisateurs.

Article 7 : Chaque auteur pourra vendre uniquement ses ouvrages, à défaut de tout autre article. Il s'engage d'autre part à assurer le transport, la présentation, la vente et le retour de ses ouvrages.

Article 8 : Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable si des livres venaient à disparaître durant le rassemblement : chaque auteur est l'unique responsable de son stock.

J'ai pris connaissance des modalités d'organisation

Date : _____

Signature :

PROGRAMME (provisoire)

Dimanche 18 juin 2017 :

8h – 9h00 : Installation

10h00 : ouverture du salon

10h00-18h00 : dédicaces, conférences, expos

18h00 : Fermeture du salon

19h00 : repas partagé